

Pacifisme et dévaluation...

Autor(en): **Z.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 771

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
---	---	--

C'est une folie de
vouloir être sage
tout seul.

LA ROCHEFOUCAULD.

A nos abonnés

Le bulletin vert traditionnel est encarté dans le présent numéro, il vous invite à verser au compte de chèques postaux : No I. 943 le montant de l'abonnement pour l'année 1950.

Une fois de plus, nous recommandons le versement rapide de l'abonnement afin d'éviter du travail supplémentaire à notre administratrice et des frais à notre caisse.

Nous espérons que tous et toutes voudront bien nous rester fidèles, notre action étant toujours plus nécessaire lorsque l'abondance du travail diminue et que les femmes qui gagnent leur vie ont besoin de notre appui. Merci d'avance.

Nous rappelons que les abonnés au „MOUVEMENT FÉMINISTE“ reçoivent „FEMMES SUISSES“ d'office sans aucun versement spécial.

Votation fédérale sur le statut des fonctionnaires

La révision partielle du Statut des Fonctionnaires sur laquelle les électeurs auront à se prononcer le 11 décembre, n'introduit aucun changement de principe par rapport à la loi de 1927. Il s'agit essentiellement de donner une forme légale à l'adaptation des traitements au coût actuel de la vie. Ce qui était versé aux fonctionnaires sous forme d'allocations de renchérissement depuis des années, doit être dorénavant incorporé dans une échelle fixe de traitements. A cette occasion, la 20^{me} classe, celle des traitements inférieurs, serait supprimée, et les 25 classes restantes s'appliqueraient uniformément à toutes les sections de l'administration fédérale : CFF, PTT, administration centrale, etc.

Dans sa forme première, le projet de révision tenait compte de la compensation totale du renchérissement. Au cours de la discussion toutefois, il fut décidé de stabiliser les traitements et salaires non pas au niveau actuel de l'indice des prix, mais à 90% seulement, afin de laisser un champ pour un recul automatique, sans nouvelle révision de la loi, le jour où l'indice des prix aurait baissé de 10% au moins. Les rémunérations actuelles des fonctionnaires ne devraient nullement souffrir de cette solution ; elles seraient de nouveau composées d'un salaire de base fixe — sensiblement plus élevé qu'actuellement — et augmentées d'une allocation de renchérissement correspondante. Quoiqu'une forte opposition se soit manifestée au début contre cette « échelle mobile » des traitements, les chefs syndicalistes se déclarèrent finalement d'accord et les fonctionnaires eux-mêmes reconurent qu'une plus grande souplesse de la loi pourrait cas échéant avoir son utilité, au cas où, à l'encontre des prévisions, les prix devaient remonter au lieu de baisser ! En plus du traitement proprement dit, la loi prévoit, comme par le passé, des augmentations de résidence, des allocations de mariage et d'enfants.

En qualité de contribuables et de citoyennes, toutes les femmes suisses, et en

Plus de 150 participantes avaient répondu à l'invitation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, le 26 novembre, à Bienne.

La présidente, Mme Haemmerli-Schindler souhaita la bienvenue à toutes et esquissa brièvement l'activité de l'Alliance depuis sa réorganisation en février dernier, puis elle donna la parole à M. le ministre Walter Stucki qui avait bien voulu apporter, à ce public féminin, les réflexions personnelles que lui suggèrent son expérience et sa compétence sur *La Suisse et la situation mondiale actuelle*.

Autrefois, la Suisse neutre, s'appuyait, en cas de crise européenne, tour à tour sur celui de ses voisins qui pouvait le mieux respecter son indépendance. Aujourd'hui, le monde est divisé en deux blocs et en toute occasion, nos délégués doivent négocier longuement, difficilement, pour ne se laisser absorber ni par l'un, ni par l'autre.

C'est pour cette raison que la Suisse ne put accepter de devenir membre de l'ONU, puisque, sur le plan politique, cette organisation est divisée en deux camps entre lesquels la Suisse aurait dû choisir.

Sur le plan économique, cependant, la Suisse a essayé de collaborer, mais notre situation est si particulière que, à la Conférence du commerce et de l'emploi à la Havane, où M. Stucki présidait notre délégation, les experts étrangers eux-mêmes ont dû reconnaître que les principes établis pour la majorité des autres Etats ne pouvaient s'adapter à notre. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que ces principes soient valables pour qui que ce soit, puisque personne n'a encore ratifié la convention élaborée là-bas.

S'il faut renoncer à l'organisation mondiale, pouvons-nous nous intégrer à une fédération européenne ? — Là aussi, l'ex-

particulier les femmes fonctionnaires, ont un intérêt direct au résultat de cette votation. Nous protestons contre le fait d'en être exclues. Nous regrettons surtout que l'article 55 de la loi soit resté inchangé qui indique comme motif possible de résiliation de son emploi, le mariage d'une femme fonctionnaire.

Une autre question, indépendante du texte de loi lui-même, concerne son application vis-à-vis des fonctionnaires féminins. Une nouvelle classification des fonctions dans l'échelle des traitements devra arriver à ce que la *solde* et la *situation* de la femme fonctionnaire correspondent au *travail* qui lui est demandé, comme l'explique très justement une pétition du Secrétariat féminin, et que la *valeur du travail* soit rétribuée dans le service de la Confédération, indépendamment du *sexe de celui qui le fournit*. Les conditions actuelles dans ce domaine sont indignes de la femme et de son travail.

Le referendum contre cette révision de la loi a faiblement abouti. La votation du 11 décembre montrera combien nombreux sont les mécontents au sein du personnel fédéral et au dehors. Nous pourrions certainement l'appuyer si nous votions. Car il est de grande importance que l'administration fédérale dispose d'une classe de fonctionnaires bien préparés à leur travail et ayant conscience de leurs responsabilités. L'adoption du nouveau statut des traitements y contribuera certainement.

A. Leuch.

Les femmes dans les commissions

Mme Robert-Fleury, la femme du pasteur de l'Eglise nationale, a donné sa démission de membre de la commission scolaire de Morges. Pour la remplacer, la Municipalité a nommé Mme E. Mundler.

SOLITUDE DE LA SUISSE

périence risque d'être décevante : voyez les déclarations enflammées de Strasbourg suivies de l'abrupte dévaluation de la livre. La Suisse, d'autre part, est en Europe le pays le plus avancé en ce qui concerne la liberté du commerce et les faibles tarifs douaniers, principes fédéralistes par excellence.

Quant à notre appui militaire, il est plus efficace, au dire de généraux experts comme le Maréchal Montgomery, lorsque nous gardons fidèlement les frontières de notre Etat neutre contre toute attaque éventuelle. Nous formons un bloc protecteur, ainsi que l'a prouvé l'expérience des guerres précédentes.

En fait, et malgré la maxime de La Roche-foucauld, reprise à notre endroit par André Siegfried, nous devons essayer d'être sages tout seuls ; les autres pays du monde, gravement atteints par les événements contemporains, étant obligés de se soigner au moyen de remèdes qui nous feraient, à nous, plus de mal que de bien, même si nous voulions les prendre par amitié et désir de solidarité.

Cet exposé magistral a profondément frappé l'auditoire. Comme il ne fut suivi d'aucune discussion, me sera-t-il permis d'ajouter ici, une ou deux observations ? Nous sommes absolument d'accord avec les conclusions du conférencier mais non pour les raisons, avant tout économiques et financières qu'il nous a données.

Une Genevoise — et toute ressortissante d'autres cantons faibles ou vulnérables en dirait autant — se souvient que, dans l'histoire de sa petite république, les patriotes dont elle s'honore ont toujours sacrifié les avantages économiques les plus évidents à la sauvegarde de ce bien suprême : la liberté politique, spirituelle, religieuse. Donc, s'il

s'agit de collaborer à l'ONU ou à une fédération européenne, les difficultés matérielles ou économiques ne devraient pas nous arrêter. En revanche, nous savons très bien aussi, que notre neutralité est commandée par le respect des tendances diverses de nos divers confédérés ; si notre pays n'était plus neutre, il se disloquerait, ses fils et ses filles tirant à droite ou à gauche, au nord ou au sud, selon leurs convictions ; cette raison primordiale et suffisante, justifie le maintien de notre neutralité. Mais sur les points où l'activité des Nations Unies ou des Fédéralistes européens est en accord avec nos principes et notre idéal de tolérance mutuelle, nous devons collaborer de tout notre pouvoir, quand ce ne serait que pour apprendre à connaître les difficultés que rencontrent ailleurs les humains de bonne volonté. C'est ainsi que se fera notre éducation d'habitants du monde. M. Stucki trouvait insignifiante l'action que nous pouvons avoir dans l'Unesco, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé, etc. Mais on voit ici la différence entre la mentalité masculine ou féminine. Ce sont au contraire des domaines que les femmes jugent très importants : l'éducation, la culture, la santé, la production alimentaire... Notez sort, notre avenir dépendent de la solution de ces problèmes, nous tenons à collaborer avec tous, lorsqu'il s'agit de ces questions vitales, et nous avons l'espoir que cet effort n'est inutile ni pour les autres, ni pour nous.

La journée fut une parfaite réussite, nous parlerons dans le prochain numéro, des conférences sur le problème des prix, afin de donner à nos lectrices un aperçu un peu détaillé des exposés et des très intéressants débats qui ont suivi.

A. W. G.

Pacifisme et dévaluation...

Si l'on en juge par les nombreux congrès réunis depuis la guerre sous le signe de la collaboration internationale et par les communiqués que les organisateurs adressent à la presse, la cause de la paix paraît ardemment défendue. Malheureusement, un examen plus serré de la situation aboutit à une conclusion moins optimiste.

Les représentants de certains groupements pacifistes aiment à déclarer qu'ils parlent au nom de milliers, si ce n'est de millions d'adhérents. Sont-ils en droit de le faire ? Oui et non ! Oui, parce que si l'on fait la somme des membres de leurs groupements respectifs, l'on arrive à des totaux importants ; non, parce que si l'on recensait ceux qui, au sein de ces mouvements, apportent à l'effort pour la paix une contribution active et éclairée, l'on serait obligé de constater qu'ils sont encore peu nombreux.

Les masses, dans tous les pays, souhaitent la paix ; il est oiseux de le répéter. Il est donc vrai que les pacifistes sont les interprètes du sentiment des foules, mais ont-ils raison de parler comme des généraux certains de compter sur des effectifs considérables ? On peut en douter. L'histoire n'offre pas d'exemple de bataille gagnée par des généraux sans troupes. Or, il ne faut pas s'y tromper, ceux qui travaillent à l'établissement de la paix auront encore à livrer des batailles, beaucoup de batailles.

La lutte pour la paix peut prendre des aspects très divers : deux d'entre eux peuvent être cités ici à titre d'exemples en raison du caractère d'actualité qu'ils ont chez nous, l'objection de conscience et l'exportation des armes.

Il n'y a en Suisse qu'un petit nombre d'objectionnaires de conscience ; néanmoins, parce que leur cause est liée à une importante question

de principe, tous les groupements pacifistes du pays se sont prononcés en faveur d'un Service civil pour les objecteurs sincères. Le Conseil fédéral n'en a pas moins décidé à nouveau cet été qu'il n'instituerait pas ce service alternatif. Les arguments exposés dans le « Message » officiel ne sont nullement convaincants ; ils semblent ne tenir aucun compte de l'évolution des idées à la suite de deux guerres mondiales ; de l'aspiration des peuples vers un nouvel ordre international ; de l'effort courageux de ceux qui cherchent par leur exemple à en hâter l'accomplissement.

Il est humiliant de penser que la Suisse, bien loin d'être à l'avant-garde dans ce domaine comme elle se devrait de l'être, est en retard sur la Hollande, les pays scandinaves et même sur les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et plusieurs membres du Commonwealth qui connaissent pourtant maintenant aussi bien que nous, les exigences de la défense nationale !

Tout cela est fort décevant. Mais à qui la faute ? A nous autres pacifistes sans doute qui ne savons pas faire pour cette cause assez de sacrifices. Combien ont pris la peine d'apporter ne fût-ce qu'une modeste participation financière à la campagne en faveur du Service civil ? De discuter la question avec

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGERES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE



leurs amis? De déclarer leurs convictions à cet égard? Tant que nous n'aurons pas fait cet effort, et amené un nombre suffisant de gens à le faire avec nous, nos autorités pourront prétendre que la réforme en question est réclamée seulement par une fraction négligeable de l'opinion publique.

La question de l'exportation des armes vient aussi d'être résolue d'une manière qui ne satisfait nullement les consciences pacifistes. Un arrêté du Conseil fédéral expliquait que « les armements militaires peuvent tout aussi bien contribuer à empêcher une guerre qu'à la déclencher. Il n'est pas immoral en soi que Suisse fournisse du matériel à d'autres Etats en s'entourant des précautions voulues ». Veut-on nous faire croire que les armes en question sont mises au service d'une force de police internationale et désintéressée? Ce serait vraiment se moquer! On a le sentiment que nos autorités masquent derrière ces explications embarrassées le trouble qu'elles ressentent elles-mêmes à l'égard d'un trafic qui ne fait pas honneur au pays de la Croix-Rouge. Beaucoup l'avaient et il paraît qu'au sein même du gouvernement les opinions sont divisées. On peut s'en réjouir, car l'action des pacifistes peut être décisive. Là encore, elle doit être individuelle et multiple; les déclarations collectives et générales ne suffisent pas.

A l'heure où la dévaluation est à la mode, il vaut la peine, pour les pacifistes clairvoyants, d'observer, et au besoin de dénoncer, la tendance à l'inflation manifeste chez certains d'entre eux afin que les mots employés, les chiffres cités correspondent mieux aux réalités. En le faisant, ils ne desserviront pas leur cause, bien au contraire, ils lui vaudront plus de respect.

Du reste, ceux qui ne se paient pas de mots ont déjà fait leur choix: aux mouvements vastes et superficiels, inspirés même bien souvent par un idéal qui n'est pas celui de la paix véritable, ils préfèrent des groupements moins bruyants, qui ne cachent pas leur pauvreté financière et même numérique, mais inspirés par des principes éprouvés et qui possèdent une expérience de valeur. Souhaiter et proclamer la paix est chose facile; avancer sur la route qui y mène, l'est beaucoup moins. A ceux qui s'engagent sur cette route, l'on peut prédire de sérieuses difficultés, mais aussi la certitude de marcher dans la bonne direction, certitude qui apporte avec elle les forces nécessaires pour aller de l'avant.

Si certains pacifistes font de la sturénchère, beaucoup, au contraire, n'ont pas suffisamment conscience de la force qu'ils représentent. Ils ne devraient pourtant pas oublier que sous tous les régimes totalitaires ceux qui s'opposent aux méthodes de violence sont surveillés, inquiétés d'abord, puis persécutés, emprisonnés et combien souvent même « liquidés » (discrettement, pour ne pas en faire des martyrs). Par l'acharnement qu'ils mettent à s'en débarrasser, leurs adversaires montrent toute l'importance qu'ils attachent à leur action. Et même dans notre paisible démocratie, il est assez piquant de constater l'émotion que cause une poignée d'objecteurs... Il importe que ceux qui ont à cœur la paix véritable — et non pas certaines idéologies parfois camouflées sous ce nom — prennent toujours mieux conscience de leur influence et apprennent à l'utiliser avec discernement, avec courage et avec persévérance.

Z. M.

Ne perdez pas votre temps et confiez vos circulaires à
DACTYLE-OFFICE
qui vous les livrera promptement et proprement.
ODETTE PERNET - St-Paul 14, LAUSANNE - Tél. 4.01.25

Publications reçues

Testament Nazi. Mémoires d'Alfred ROSENBERG, avec commentaires critiques par Serge Lang et Ernst von Schenk. Traduction de Raoul Ergmann. Edition des Trois Collines, Paris - Genève.

La publication de ce texte: le testament politique de Rosenberg, doit avoir pour effet, selon l'intention de MM. Lang et von Schenk, d'éveiller chez les lecteurs, l'horreur d'un régime qui a conduit un peuple au pire abaissement, dans une aberration orgueilleuse et une cruauté qu'il s'est efforcé de légitimer ensuite par les plus impudents sophismes. C'est dans sa prison de Nuremberg, avant son exécution, que Rosenberg a écrit cette apologie du National-socialisme, de lui-même et de ses conceptions. Ce Balte à tempérament d'artiste, d'ailleurs dénué de faculté créatrice, a été l'idéologue, le « romantique » du régime nazi, ce qui ne l'a pas empêché de concevoir tout l'horrible théorie antisémite et raciale qu'il eut l'occasion d'ap-

TERRE PROMISE

Ces derniers jours, les auditrices romandes ont eu l'occasion d'entendre bien des informations intéressantes sur l'activité que l'on déploie dans le nouvel Etat d'Israël. D'une part, le 11 novembre à Vevey, Mlle Georgine Gerhardt parlait de son récent voyage en Palestine 1949, où elle s'est rendue comme déléguée du Comité suisse d'Aide aux enfants réfugiés et d'autre part, sous le titre Israël, terre ancienne, femme nouvelle, Mme Erlich avocate à la Cour, à Paris, a parlé à Fribourg, à La Chaux-de-Fonds (sous les auspices de la Wiso et du Lyceum), à Genève (sous les aus-

Israël, terre ancienne, femme nouvelle.

Mme Erlich a donné un aperçu des vicissitudes par lesquelles a passé la terre d'Israël, jusqu'au moment où le partage du territoire fut effectué en 1947 et où la puissance mandataire se retira. Le nouvel Etat a une superficie égale à celle de la Belgique et elle héberge un million d'habitants, mais on espère, grâce aux nouvelles méthodes d'organisation et d'exploitation, arriver à la densité de la Belgique qui compte huit millions d'habitants. Israël veut rester fidèle à l'idéal sioniste, offrir une patrie à tous les juifs qui veulent vivre sur la terre ancestrale. Pour cela, on ne peut pas limiter l'immigration et cette porte ouverte crée des problèmes que seule l'abnégation et la foi peuvent surmonter. Les femmes sont toujours sur la brèche, à leur ménage, à leur métier, et dans les organisations qui accueillent les nouveaux arrivants, surtout les femmes et les enfants. Ceux-ci sont les premiers servis. On s'ingénie à leur installer des crèches, des homes non seulement hygiéniques et pratiques, mais gaiement décorés. Lorsqu'un nouveau village se fonde, la maison des enfants est la première construite, tandis que les parents vivent encore sous la tente. L'éducation est soignée et chaque enfant a la possibilité de poursuivre les études qui lui sont nécessaires, s'il est particulièrement doué.

Parmi les immigrants, depuis la fin de la guerre, il y a beaucoup d'événements de camps de concentration, beaucoup de personnes âgées, beaucoup de malades. On se représente combien la charge est lourde. Des coopératives ont été fondées pour trouver cependant du travail aux femmes isolées, en utilisant le moindre de leurs talents et en créant des magasins pour écouler le produit de leurs travaux. A leur tour, les plus capables deviennent monitrices pour les nouvelles arrivantes.

Pour faciliter l'adaptation des mères de famille fraîchement débarquées, des bataillons volants de techniciennes ménagères vont de village en village donner, dans chaque foyer, les conseils nécessaires concernant la nourriture, l'entretien, le blanchissage, afin que chacune n'ait pas à recommencer les mêmes expériences et sache tout de suite s'y prendre.

Celles qui travaillent dans les fabriques se sont, dès le début, fortement syndiquées et elles reçoivent un salaire égal pour un travail égal. D'ailleurs, la Constitution, qu'on élabore, leur accorde les mêmes droits qu'aux hommes. Il ne faut pas croire cependant que ceci aille de soi. Parmi les immigrants, il en est pas mal qui prétendent restaurer dans le pays des pères, le vieux droit rabbinique, très défavorable au sexe féminin. Mais les citoyennes descendent dans la rue défendant leur statut politique égal, et le libre accès à n'importe quelle préparation professionnelle. Elles ont été soldates pendant la guerre et ont aussi bien mérité d'Israël que leurs frères.

La liberté de conscience est respectée, les musulmans comme les chrétiens peuvent avoir leurs écoles. Chaque croyant célèbre, selon

pliquer lorsqu'il fut ministre des territoires du Nord-est.

Venu de Reval à Berlin, puis à Munich, il fait la connaissance de Hitler et assiste à la naissance du national-socialisme. Rédacteur au *Völkischer Beobachter*, auteur d'un ouvrage fameux en Allemagne: le *Mythe du XXe siècle*, il y développe une philosophie brumeuse, attaquant le christianisme, exaltant le germanisme et bientôt, s'il n'est pas l'initiateur du mouvement de destruction des Juifs, s'insérant dans cet autre système dont il devient un agent de premier plan. Il s'efforce en effet de justifier l'euthanasie, de même que les camps de concentration. Ayant éprouvé d'abord une vive admiration pour Hitler, il est déçu, par la suite, de le voir influencé par toute une clique, et c'est l'occasion pour lui de nous présenter quelques-uns des chefs du parti: Goering, Himmler, Goebbels, Bormann, qu'il nous peint sans indulgence, avec leurs vanités, leurs vices, leurs sordides intrigues autour du Führer. Rosenberg, dans sa prison, juge tous ces hommes, et Hitler lui-même, à qui il ne peut pardonner de

l'avoir écarté, de ne pas l'avoir fait ministre des Affaires étrangères du Reich. Mais que valent les appréciations de Rosenberg, ce non-Allemand, artiste manqué, dilettante et autodidacte comme Hitler, qui semble avoir traversé tant d'événements sans en comprendre le caractère monstrueux et qui proclame sa foi indéfectible en cette doctrine nationale-socialiste que les autres ont dénaturée et trahie?

Voilà ce que veulent nous montrer les commentateurs du *Testament nazi* de Rosenberg, afin de nous mettre en garde contre un péril qui, peut-être, n'a pas complètement disparu. On peut regretter qu'ils nous livrent un texte coupé, des fragments choisis judicieusement, certes, mais suspendus aussi un peu arbitrairement, ce qui laisse toujours place à une arrière-pensée, tant il est dangereux de tronquer une œuvre ou une citation et de les accompagner de réflexions critiques qui, parfois, appelleraient la discussion. Tel qu'il est présenté ici, ce document est tristement évocateur d'une des plus sombres périodes de l'histoire de l'Europe. Marguerite Maire.

sa foi, le jour du repos, le vendredi, le samedi ou le dimanche.

Au cours d'une discussion très fournie, Me Erlich, dont la parole aisée et élégante, retient sans effort l'attention de l'auditoire, donna une foule d'informations qui prouvent les efforts tentés pour créer des rapports harmonieux et bienveillants entre des hommes étonnamment disparates.

Palestine 1949.

L'Union des Femmes eut le privilège d'entendre « Palestine 1949 » de Mlle Gerhardt, causerie remarquablement vivante et d'une précision extrême.

Ce qui frappa la conférencière dès le début, c'est l'ordre et l'organisation qui régnaient. C'est beaucoup pour un Etat qui n'a pas des siècles d'expériences derrière lui, mais qui est de formation récente. Des syndicats fonctionnent, les assurances vieillesse et maladie existent déjà. Les milieux féminins ont organisé l'aide aux enfants arrivés en Palestine (plus de 40.000). Les moyens de communications sont encore précaires, il y a fort peu de trains, des services d'autobus tâchent de suppléer dans la mesure du possible à ce manque de voies ferrées.

De grands soucis se posent au gouvernement, ainsi l'arrivée de nombreux réfugiés: ceux de Turquie par exemple souvent atteints de tuberculose, ceux qui ont la dangereuse ophtalmie purulente ou les nerfs ayant trop souffert de persécutions. Si certains émigrés sont les bienvenus, Yéménites, ou ressortissants de Bulgarie et de Yougoslavie, d'autres, surtout les réfugiés de l'Afrique du Nord, primitifs et malproprés, s'adaptent plus difficilement et causent des soucis. Car ce n'est pas une mince affaire que d'accueillir tous ces gens dans des camps d'accueil. Des services sanitaires fonctionnent.

Les colonies agricoles ont transformé un désert en véritables oasis, mais seuls les émigrés robustes peuvent assumer ce dur travail de défrichage. Dans ces colonies, coopératives ou de forme collective, tout est en commun, machines, récoltes. Chacun œuvre selon ses forces mais ne reçoit pas de salaire, n'ayant en somme que son entretien, et le logement. Il faut un grand dévouement pour s'adapter à ce genre d'existence, mais c'est une absolue nécessité pour l'avenir de ce pays.

La femme travaillant autant que l'homme, est considérée comme son égale. Elle est éligible. Au gouvernement sur 120 membres, 10 femmes représentent les grands partis politiques. Le service militaire est obligatoire pour les deux sexes. Deux ans pour les jeunes gens et un an pour les jeunes filles. Ce service militaire se compose de cours de répétition et d'un stage dans les colonies collectives. A droits égaux, devoirs égaux, dit la loi. Mais la maternité libère la femme de toute obligation militaire.

A propos des Arabes, Mlle Gerhardt fait remarquer un côté curieux de ce problème. Les Juifs payent les ouvriers arabes comme les leurs, donc plus largement (terrassiers, etc.). Les riches Arabes désirent maintenir les bas salaires, voient d'un

IN MEMORIAM

Le groupe suffragiste de Neuchâtel vient de perdre en la personne de M. Georges Béguin, professeur en retraite, un de ses membres les plus dévoués. Féministe dès sa jeunesse, le défunt a milité activement dans les trois campagnes, préparant les votations populaires de 1919, 1941 et 1947, qui toutes trois donnèrent un résultat négatif. Collaborant avec notre regrettée Emma Porret, c'est lui qui, en 1941, poussa activement à soumettre au verdict du peuple la question du vote communal avec option locale, ce dernier point cependant n'étant pas retenu par les autorités.

Sa grande connaissance des lois et de la vie publique — le défunt rempli de nombreux mandats officiels en tant que membre du parti socialiste — furent une aide précieuse à la section, dont il fut membre du comité cantonal. Malgré nos échecs répétés il fut, parmi nos membres masculins, un des rares à rester activement fidèle, pendant toute sa vie, à la cause des femmes et les Neuchâteloises lui en gardèrent un souvenir ému et reconnaissant. C. W.

mauvais œil ceci et c'est une cause d'animosité. L'interdiction de la bigamie a été décrétee. Les écoles fondées. Il faut espérer qu'une influence heureuse se fera sentir et que la jeune génération vivra plus tard dans la compréhension. L. M.

Assemblée générale de la „Saffa“

Samedi 29 octobre, la Coopérative de cautionnement Saffa a tenu sa 19e assemblée générale à Bâle sous la présidence de Mme Aellig, Dr ès sc., qui salua la nombreuse assistance et donna la parole à Mme G. Oerli-Sarasin, présidente de la Centrale des femmes de Bâle qui souhaita la bienvenue aux participantes et tira un aimable parallèle entre la foire d'automne, qui vient de s'ouvrir, et la Coopérative de cautionnement, qui toutes deux furent fondées dans le but de servir l'artisanat et, pour le prouver, remit à chacun des membres du comité un petit souvenir de la foire.

Du rapport de gestion nous extrayons les renseignements suivants: le 30 septembre 1948 fut le 20e anniversaire où l'exposition de la Saffa ferma ses portes et le bénéfice net de cette belle manifestation fut employé à créer la Coopérative de cautionnement des femmes suisses. Depuis ce jour, jusqu'à fin juin 1949, la Coopérative a consenti à 855 femmes des cautionnements d'un montant de 2.490.577 frs sur lesquels 1.698.059 frs ont été remboursés. A côté des crédits, la Coopérative a donné des milliers de conseils financiers et fait des conférences et des cours sur des questions économiques et professionnelles. Pendant l'année 1948/49, la Coopérative a reçu le plus grand nombre de demandes, soit 275 pour un crédit de

45 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Almanach et Annuaire des Femmes suisses

Publié par Mlle Clara Buttiker avec le concours de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

1950

(Quarantième année)

Prix: 4 frs (impôt non compris)

Articles en allemand ou en français sur des questions féminines et féministes, économiques, morales, sociales, éducatives, littéraires, artistiques, etc., etc. Contes et nouvelles.

Liste et adresses des Associations féminines cantonales, nationales et internationales.

Dans toutes les librairies et chez l'éditeur H. R. Sauerländer & Co., Aarau